

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n°21

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
QUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) USHH-ARMS fixé le 28 mai 2022 à 16H00 stade FIL-FILA (pré honneur groupe Est)

L'équipe de l'USHH s'est présentée avec un effectif réduit de (07 joueurs) la rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe visiteuse (ARMS), étaient présent sur le lieu FIL-FILA.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de l'USHH avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57) et attribue le gain du match au profit du club ARMS sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T.QUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n°22

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) ABZ-NRBOA fixé le 28 mai 2022 à 15H00 stade COLLO (Honneur)

L'équipe de l'ABZ s'est présentée avec un effectif réduit de (04 joueurs) la rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe visiteuse (NRBOA), étaient présent sur le lieu COLLO..

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre De l'ABZ avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57) et attribue le gain du match au profit du club NRBOA sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 23

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) CRAC-EOK fixé le 27 mai 2022 à 15H00 stade AIN CHARCHAR (pré honneur groupe Est) (non joué)

- Attendu que cette rencontre sus programmées ne s'est pas déroulée suite à l'absence injustifiée du club CRAC.
- Attendu que la présence des officiels, l'équipe visiteuse (EOK), étaient présents ce jour là.
- Attendu après une attente règlementaire il a été constaté l'absence de l'équipe locale CRAC.

Par ces Motifs

En application stricto-sensu des règlements généraux de la fédération algérienne de football, la COS jugeant pour le compte du bureau de la ligue, déclare match perdu par forfaits à l'encontre du club CRAC (AIN CHARCHAR) avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain de match au profit de l'EOK sur le score de trois buts à zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI